

Procès-verbal

Assemblée communale 10 mai 2023

Présidence: Monsieur Nicolas Rérat

Scrutateurs: Messieurs Yves Voisard et Philippe Barras

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1274

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2022 (
2. Comptes 2022, rapport de l'organe de révision et préavis de la commission financière.
3. Investissement relatif à la création d'une crèche, principe et financement.
4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

A 20h00 précise, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la salle communale. Il nomme ensuite les scrutateurs et demande de compter les personnes présentes. La journaliste de La Liberté et le secrétaire n'ont pas le droit de vote.

Personnes présentes :	54
Citoyens présents ayant le droit de vote:	52

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de Matr'en Cause à tous les ménages.

M. Rérat demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 14 décembre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2022 n'est pas lu. Il a été mis à

disposition au bureau communal ou sur le site Internet www.matran.ch.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose à l'assemblée de l'adopter à main levée. Au vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	54
Citoyens présents ayant le droit de vote:	52
Approuvent:	52
Refus:	0
Abstentions :	0

2. Comptes 2022, rapport de l'organe de révision, et préavis de la commission financière.

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente les comptes 2022.

Comptes de résultats 2022

Le bouclage des comptes de résultats 2022 dégage un bénéfice de CHF 1'773'090.74. Le budget prévoyait un bénéfice de CHF 1'039'550.00, soit une différence de CHF 733'540.74.

Il s'agit d'un excellent résultat dû aux recettes extraordinaires sur les mutations immobilières et l'impôt sur les gains immobiliers de Champ-Riond, comme cela avait été prévu au budget. Quant à la part supplémentaire du bénéfice, celle-ci s'explique essentiellement par la réactualisation de la valeur vénale de la parcelle de l'ancienne école qui passe de CHF 680'000.- à CHF 1'230'000.- conformément aux directives comptables en vigueur. Certains postes du budget, qui n'ont pas ou très peu été utilisés, expliquent également ce résultat très positif.

Des charges supplémentaires non prévues au budget sont toutefois à signaler, notamment un rectificatif sur les dernières années pour le service social ainsi que l'amortissement du véhicule du service du feu suite à la fusion des corps de sapeurs-pompiers de la Sarine et au rachat du véhicule par l'ECAB.

Après la mise en œuvre du nouveau modèle comptable « MCH2 » au 1er janvier 2021, il s'agit du 2ème bouclage des comptes selon les nouvelles règles comptables. Les comptes 2022 permettent surtout d'établir une comparaison avec les comptes 2021.

Pour rappel, avec le plan comptable MCH2, des nouveaux comptes ont été créés et de nombreux comptes ont été attribués à d'autres chapitres. Il n'est ainsi quasiment plus possible de comparer les comptes avec ceux de l'année 2020 et des années antérieures.

M. Dumoulin commente les 10 chapitres qui composent les comptes de résultats. Il relève que les postes qui dépassent de plus 20% les montants budgétés et dont le dépassement est supérieur à CHF 5'000.00 seront également mentionnés et commentés, ceci conformément au

Règlement communal des finances.

0. Administration générale

=> Total des charges : 768'500.56 / Total des revenus : 56'365.05

Pour ce premier chapitre, les charges et les revenus correspondent aux montants qui avaient été portés au budget.

Concernant le dépassement de budget, le poste « acquisition informatique » est dû à la mise en place des bulletins de versement avec QR code à hauteur de CHF 13'000.00. Les coûts de cette adaptation ont été sous-estimés lors de l'établissement du budget.

1. Ordre et sécurité publics, défense

=> Total des charges : 252'146.90 / Total des revenus : 32'887.95

Les charges et les revenus de ce chapitre sont conformes au budget qui comprend principalement notre participation à la Police intercommunale et au Corps de Sapeurs-Pompiers. Un seul poste explique l'augmentation des charges par rapport au budget.

Il s'agit de l'amortissement lié à l'investissement pour l'achat du camion tonne-pompe et du matériel du feu. L'ECAB a racheté le camion tonne-pompe du Corps de Sapeurs-Pompiers Matran-Avry-Neyruz. Le montant versé par l'ECAB s'est avéré nettement inférieur à ce qui était prévu. En effet, l'ECAB a tenu compte de l'amortissement du véhicule alors qu'aucun amortissement n'a été effectué pour cet investissement. Comme ce véhicule n'est maintenant plus la propriété des 3 communes, nous avons procédé à l'amortissement extraordinaire de cet investissement, à hauteur de CHF 80'000.- afin de respecter les directives comptable MCH2.

2. Formation

=> Total des charges : 2'472'652.25 / Total des revenus : 226'389.00

Le résultat de ce chapitre est également conforme aux prévisions budgétaires.

Concernant l'école primaire, de nombreuses positions figurent dans nos comptes puisque c'est notre commune qui assume la gestion administrative du cercle scolaire fusionné avec la commune d'Avry.

Le dépassement de CHF 6'328.25 pour le poste « Entretien des équipements communaux » concerne principalement des coûts liés à des infiltrations d'eau sur diverses toitures du bâtiment de l'école.

3. Culture, sports et loisirs

=> Total des charges : 433'440.22 / Total des revenus : 5'437.50

L'augmentation des charges par rapport au budget provient des amortissements. Ceux-ci ont été adaptés selon les directives MCH2 reçus en 2022 en vue du bouclage des comptes et sont ainsi supérieurs aux montants qui avaient été portés au budget.

Concernant les dépassements de budget :

Outre les frais courants habituels pour le poste « Frais d'entretien complexe terrain de football », un projecteur a dû être réparé et un défibrillateur a été installé.

Pour les amortissements du terrain de foot synthétique à Villars-sur-Glâne ainsi que de la place de sport et de loisirs, il s'agit des raisons qui viennent d'être évoquées. À relever toutefois qu'il s'agit d'une opération neutre, car ces dépassements ont pu être prélevés dans la réserve de réévaluation MCH2.

4. Santé

=> **Total des charges : 671'972.90 / Total des revenus : 3'580.00**

Ce chapitre est constitué exclusivement de charges liées, la commune n'a donc aucune marge de manœuvre. Les comptes correspondent aux chiffres qui nous ont été communiqués par les instances cantonales et régionales lors de l'établissement du budget 2022.

5. Prévoyance sociale

=> **Total des charges : 1'213'031.39 / Total des revenus : 6'545.90**

Ce chapitre est également composé essentiellement de charges liées. Si les principaux comptes correspondent aux chiffres qui nous ont été transmis pour l'établissement du budget, 2 postes dépassent largement les montants budgétisés.

Premièrement, le poste « subsides aux crèches et garderies » dont notre commune est tributaire des enfants placés dans les crèches et garderies de la région. Ce montant passe de CHF 186'407.10 dans les comptes 2021 à CHF 237'580.80 dans les comptes 2022, soit une augmentation de plus de 27%.

Deuxièmement, notre participation à l'aide sociale régionale. Depuis 2017, Matran confie ses dossiers d'aide sociale à la commune de Villars-sur-Glâne qui s'occupe de la gestion par le biais de son service social. Notre commune se contente de régler les acomptes facturés par Villars-sur-Glâne. Les coûts de l'aide sociale étaient en diminution ces dernières années et des doutes sont apparus sur les montants qui nous étaient facturés. Ce phénomène s'est encore accentué lors du bouclage des comptes 2022. Divers échanges, y compris avec le canton qui est aussi à la source du problème, et une séance ont eu lieu avec Villars-sur-Glâne. Il s'est avéré que cette dernière ne nous a pas assez facturé d'acomptes depuis 2017. C'est ainsi un montant de CHF 395'000.00 qui aurait dû être versé en plus à la commune de Villars-sur-Glâne. Même si notre commune doit rembourser ce montant, elle n'a pas été lésée dans ce dossier, car elle a bénéficié de liquidité sans intérêt.

Une provision a été effectuée pour corriger les comptes 2017 à 2021 ainsi que le solde dû pour 2022. Ce montant de CHF 395'000.00 sera intégralement remboursé à Villars-sur-Glâne dans le courant de l'année 2023 au moment où la commune a le plus de liquidité.

6. Trafic et télécommunications

=> Total des charges : 922'425.82 / Total des revenus : 75'936.10

Pour ce chapitre, il n'y a aucun élément particulier à signaler par rapport aux montants qui avaient été portés au budget.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

=> Total des charges : 1'270'338.48 / Total des revenus : 1'020'204.07

L'augmentation tant des charges que des revenus provient notamment des taxes encaissées pour Champ-Riond.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées doivent être entièrement financés par les taxes, ce qui est le cas en l'espèce. Les bénéfices effectués sur ces 2 sous-chapitres sont versés dans les réserves attribuées à ces comptes, à raison de 2/3 pour le maintien de la valeur des équipements et à raison de 1/3 pour l'équilibre du compte.

S'agissant des déchets, les coûts de la gestion des déchets doivent être couverts à hauteur de 70% par les taxes. Le taux de couverture dans les comptes 2022 est de 76 %.

Certains postes de ce chapitre ont toutefois dépassé les montants budgétés :

Pour le poste « Plans, règlement, matériel et SIT », il s'agit notamment de frais liés à l'établissement d'un cadastre des dangers.

Le poste « achat d'eau au CEFREN » a été dépassé en raison de la panne des pompes de la commune et plus d'eau a dû être fournie par le Consortium.

Concernant « l'entretien des collecteurs communaux », il a fallu notamment déplacer un collecteur sur un terrain privé lors de l'agrandissement d'une habitation et nous avons profités pour mettre du séparatif dans le secteur.

Pour les 2 postes « attribution au financement spécial maintien de la valeur », le bon résultat des 2 services de l'eau potable et des eaux usées permettent de verser des montants plus importants que prévu dans les réserves.

Pour le traitement du personnel d'exploitation, à savoir les salaires, ces derniers sont répartis dans les différents chapitres selon les tâches effectuées par le personnel. Plus de temps que prévu a été consacré aux tâches liées à ce chapitre.

Quant au compte « préavis services de l'Etat à refacturer », le dépassement est dû aux nombreux permis déposés dans la commune en 2022. Mais ces montants sont refacturés par la commune.

8. Economie publique

=> Total des charges : 40'378.55 / Total des revenus : 36'716.32

Il n'y a pas d'élément significatif à relever dans ce chapitre si ce n'est que, grâce au Regroupement de Consommation Propre installé à la Route des Muëses, les charges de ce chapitre sont presque couvertes par les recettes. Ce chapitre comprend encore les forêts, qui sont gérées par Forêts-Sarine ainsi que le tourisme et la promotion économique gérés par l'Agglomération.

9. Finances et impôts

=> *Total des charges : 550'035.16 / Total des revenus : 8'903'951.08*

Au niveau des recettes fiscales, celles des personnes physiques sont conformes au budget. Celles des personnes morales augmentent d'environ 90'000.00 pour passer à près de CHF 550'000.00. Ceci est une très bonne nouvelle, compte tenu de la réforme fiscale sur l'imposition des entreprises. Par ailleurs, un montant supplémentaire de CHF 220'000.00 a été encaissé en lien avec des taxations des années 2020 et 2021.

Comme prévu au budget et grâce aux recettes extraordinaires sur les mutations immobilières et l'impôt sur les gains immobiliers de Champ-Riond, ces 2 postes s'élèvent à près de CHF 2'000'000.00.

D'autre part, comme indiqué en introduction, la réactualisation de la valeur vénale de la parcelle de l'ancienne école augmente de CHF 550'000.00.

Pour le dépassement du poste « Pertes sur débiteurs », il y a eu plus de créances en 2022 pour lesquelles des actes de défaut de biens ont été délivrés.

Quant aux « intérêts des dettes à moyen et long terme », il n'était pas possible de prévoir l'augmentation des taux d'intérêt lors de l'établissement du budget 2022 en octobre 2021.

Totaux des comptes de résultats

=> *Total des charges : 8'594'922.23 / Total des revenus : 10'368'012.97*

Le total des comptes de résultats est composé de charges pour CHF 8'594'922.23 et de revenus à hauteur de CHF 10'368'012.97, soit un bénéfice de CHF 1'773'090.74.

Comptes des investissements 2022

Les comptes des investissements 2022 bouclent avec un excédent de recettes de CHF 426'608.19. Un excédent de dépenses de CHF 7'885'000.00 était néanmoins prévu au budget.

Plusieurs investissements prévus en 2022 ont été partiellement ou intégralement décalés en 2023 pour diverses raisons. Il s'agit notamment des importants travaux de la Route de la Maison-Neuve, la mise en place de la zone 30, l'étude pour le complexe scolaire ou le giratoire et les collecteurs du secteur Champ-Riond.

Les coûts finaux des 2 investissements qui ont été terminés en 2022, la réfection du sentier pédestre de la Quiou ainsi que la création du RCP, le Regroupement de Consommation Propre pour lequel la commune a reçu une subvention unique de la Confédération.

Concernant l'investissement du Sentier pédestre de la Quiou, le dépassement représente 10,82 % du crédit d'engagement voté. Selon le Règlement communal des finances, le Conseil communal est compétent pour valider ce crédit additionnel relatif à ces travaux, lequel est intervenu lorsque le Conseil communal a formellement validé les comptes des investissements.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Investissements terminés en 2022

	Crédit voté	Crédit utilisé
• Réfection sentier pédestre laQuiou	CHF 80'000.00	CHF 88'657.15
• Création d'un RCP (Regroupement de Consommation Propre)	CHF 397'000.00	CHF 263'068.09
• ./ Subvention Confédération RCP	CHF -70'000.00	CHF -51'041.10

28

M. Dumoulin passe ensuite en revue le bilan.

Concernant le bilan, nous l'avons ici réparti en 4 parties, à l'actif les patrimoines financiers et administratifs et au passif les capitaux de tiers et le capital propre.

Dans le patrimoine financier, on trouve principalement :

Créances : 3'464'478.51. Il s'agissait au 31 décembre 2022 surtout d'acomptes d'impôt 2022 dus. Depuis lors, une grande partie de cette somme a été encaissée.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier : 6'206'500.00. Il s'agit des différents terrains propriété de la commune qui figurent à leur valeur vénale ou valeur « du marché ».

Dans le patrimoine administratif :

Immobilisations corporelles du patrimoine administratif : 9'596'308.85. Il s'agit de l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement de la commune.

M. Dumoulin rappelle que lors du passage à MCH2 au 1^{er} janvier 2021, les biens du patrimoine administratif ont été réévalués et les soldes comptables seront amortis progressivement durant les prochaines années selon la durée de vie de l'objet en question.

Participations, capital-social PA : 332'505.20. Ce poste concerne également des biens du

patrimoine administratif qui avaient aussi été réévalués, comme notre participation au terrain de foot synthétique à Villars-sur-Glâne ou notre participation au Corps de Sapeurs-pompiers d'Avry-Matran-Neyruz.

Au passif, dans les capitaux de tiers, on trouve notamment :

Engagements financiers à long terme : 4'084'148.80. Ce poste est composé de l'emprunt de CHF 1'500'000.00 obtenu auprès de la SUVA. En plus de cet emprunt, les subventions d'investissement et leurs amortissements sont également comptabilisés dans ce poste.

Provisions à long terme : 683'736.80. Il s'agit des 2 provisions constituées pour la réforme de la caisse de pension du personnel de l'Etat de Fribourg ainsi que la réforme fiscale des entreprises. Pour cette dernière, constituée à hauteur de CHF 600'000.00, il reste un montant de CHF 500'000.00 au 31 décembre 2022.

Et finalement, dans le capital propre, on trouve :

Financements spéciaux enregistrés sous capital propre : 3'159'601.91. Ce poste comprend les réévaluations et les réserves obligatoires des domaines autofinancés que sont les réseaux d'eau potable et des eaux usées ainsi que la réévaluation du domaine lié à la gestion des déchets.

Réserve liée au retraitement (introduction MCH2) : 2'403'796.86. Il s'agit du solde de la réserve de réévaluation dans laquelle nous pouvons puiser jusqu'en 2030 afin de couvrir les amortissements des biens du patrimoine administratif qui avaient été réévalués et ainsi ne pas impacter les comptes de résultats.

Excédent ou découvert du bilan : 10'429'497.25. Ce poste comprend le résultat annuel des années précédentes auquel s'ajoute le bénéfice 2022 de CHF 1'773'090.74.

M. Dumoulin présente encore le tableau des garanties au 31 décembre 2022. Il s'agit de dettes contractées par des tiers, principalement des associations de communes, dont notre commune est solidaire. Par exemple l'Agglomération de Fribourg, le Réseau Santé de la Sarine ou l'Association du CO.



Matran, Assemblée communale

Point 2 du tractanda

Comptes 2022 : Tableau des garanties au 31 décembre 2022

AGGLO	CHF 61'741.33
Réseau santé de la Sarine	CHF 245'861.40
Association du CO de la Sarine	CHF 623'892.00
Consortium pour l'alimentation en eau de Fribourg	CHF 26'449.00
FC Matran : Cautionnement d'un emprunt	CHF 4'300.00
Fonds de réserve intercommunal pour le renouvellement de la STEP de Villars-sur-Glâne	CHF - 86'079.95
Total	CHF 876'163.78

64

En conclusion, la situation financière de la commune est toujours très favorable. Elle l'est d'autant plus avec les réévaluations des patrimoines financier et administratif qui augmentent le capital propre de la commune, qui s'élève à plus de CHF 16 millions. Il est bon toutefois de relever que, si le capital propre augmente, il n'y a pas de liquidités supplémentaires. MCH2 laisse apparaître ainsi une situation avantageuse, mais la commune possède moins de liquidités et elle doit commencer à emprunter pour financer ses investissements.

M. Nicolas Rérat remercie M. Dumoulin pour sa présentation. Il précise que l'introduction de MCH2 impose aussi aux communes de faire un rapport de gestion sur ses activités. Ce rapport est public et se trouve sur notre site Internet avec les autres documents relatifs à cette assemblée. Il invite les citoyens à consulter ce rapport. Il donne ensuite la parole à la Commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, président de la Commission financière, donne lecture du préavis de la commission.

Préavis relatif aux comptes 2022

Sur la base du rapport de révision établi par Fiduservices SA à Fribourg, d'une séance de travail et d'un entretien avec MM. Rérat et Dumoulin accompagnés de notre boursier communal, la CFM préavise favorablement les comptes qui vous sont soumis pour approbation.

Nous constatons que les comptes de résultat 2022 se bouclent avec un bénéfice de CHF 1'773'090.74, alors que le BUDGET prévoyait également un bénéfice, mais de CHF 1'039'550.00. Au final, cet excellent résultat s'explique principalement par les recettes extraordinaires sur les mutations immobilières et l'impôt sur les gains immobiliers de Champ Riond, comme cela était prévu au budget. Pour la différence, celle-ci s'explique essentiellement sur la réactualisation de la valeur de l'ancienne école qui est passée de CHF 680'000.- à CHF 1'230'000.-, conformément aux directives comptables en vigueur.

Globalement, le bilan comptable de la commune au terme de l'exercice 2022 est extrêmement

sain, selon les points de vue. Celui-ci doit nous permettre de lancer les investissements attendus (continuer la rénovation de nos réseaux d'eau potable et des eaux usées, ainsi que la construction d'une nouvelle école) sans crainte de mettre en péril notre pérennité financière.

En fin de compte et sans vous faire lecture du rapport complet de l'organe de révision, nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous ont été présentés.

Que le Conseil communal dans son ensemble ainsi que le personnel de la commune trouvent ici nos remerciements pour leur engagement en faveur des citoyens de Matran.

M. Nicolas Rérat remercie la commission pour son préavis. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve les comptes 2022 (résultat et investissements) tels que présentés dans Matr'en cause, le rapport de l'organe de révision des comptes, ainsi que le rapport de la commission financière.

Résultat du vote à main levée

Le Conseil communal ne participe pas au vote, conformément à l'art. 18, alinéa 3 de la Loi sur les communes. Au total, 9 personnes n'ont pas le droit de vote (7 conseillers communaux et le secrétaire, la journaliste et la personne de nationalité étrangère ne remplissant pas les conditions).

Personnes présentes	55
Citoyens présents ayant le droit de vote :	46
Approuvent:	46
Refus:	0
Abstention :	0

3. Investissement relatif à la création d'une crèche, principe et financement

M. Dominique Chenaux, conseiller communal responsable des affaires sociales, présente cet objet.

Actuellement, il n'existe pas de crèche pour la garde des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire communal de Matran.

La loi du 9 juin 2011 prévoit que les communes ou associations de communes évaluent tous les quatre ans le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier la vie familiale et la vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.

En fonction de l'évaluation des besoins, les communes proposent, soutiennent et subventionnent un nombre suffisant de places d'accueils préscolaire et extrascolaire.

Pour ce faire, elles créent des structures d'accueil ou passent des conventions avec des structures d'accueil autorisées ou avec des associations faîtières. Les conventions portent sur l'ensemble ou sur une partie des places autorisées d'une structure.

En 2022, la commune de Matran a subventionné 41 enfants dans 9 structures réparties sur tout le district de la Sarine pour un montant total de CHF 237'580.-.

Un sondage auprès des entreprises se situant sur le territoire de la commune montre que 38 personnes seraient très intéressées par l'ouverture d'une crèche proche de leur travail. Les employeurs seraient également contents de voir une structure de ce type proche de leur entreprise, car cela constituerait une plus-value pour recruter de jeunes employé(e)s.

Lors de l'établissement du plan d'aménagement de détail pour la construction du lotissement de Champ-Riond, le Conseil communal avait exigé l'implantation d'une crèche dans le complexe. Le promoteur a approché le Conseil communal en 2021 déjà pour proposer que la commune pilote elle-même l'ouverture d'une crèche dans ce complexe.

Après réflexion, le Conseil communal a décidé d'étudier la possibilité d'ouvrir une crèche dite «communale».

Une commission a été constituée pour analyser la situation, étudier toutes les possibilités d'implanter une crèche sur le territoire communal et évaluer le financement d'une telle structure. Les conclusions de la commission sont très positives et vont dans le sens de l'ouverture d'une crèche à Matran. Elle devrait pouvoir accueillir 36 enfants par jour, soit 10 enfants de 0 à 2 ans et 26 enfants de 2 à 4 ans.

Pour construire et exploiter une crèche, des réglementations très spécifiques et contraignantes sont édictées par le SEJ (Service cantonal de l'Enfance et de la Jeunesse) et par les différents services étatiques. Après analyse de la situation, le Conseil communal a décidé de louer les locaux dédiés à la crèche tout en se réservant un droit d'emption en cas de vente de l'immeuble ou des locaux.

La crèche sera administrée par une association privée, dans laquelle la représentation de la commune sera assurée. Un comité de gestion sera nommé, dont les membres seront des conseillers communaux, des parents et la ou les directeur(trice)s de la crèche. Un droit de veto financier en faveur de la commune sera inscrit dans les statuts de l'association pour garantir la pérennité de la crèche.

La demande à l'Assemblée communale porte sur un crédit d'investissement de CHF 790'000.- pour financer les travaux d'aménagement des locaux et l'achat du mobilier nécessaire pour respecter les réglementations relatives à l'exploitation d'une crèche. L'association qui gèrera la crèche prendra en charge tous les frais qui sont liés à l'emprunt, c'est une opération "neutre" pour la commune, qui permettra à toutes les familles habitant ou travaillant à Matran de bénéficier d'une crèche de proximité et de qualité. L'ouverture de la crèche est prévue pour l'été 2025.

M. Nicolas Rérat remercie M. Chenaux pour sa présentation et cède la parole à la commission financière pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission financière, donne lecture du préavis de la commission.

La commission financière a analysé attentivement la proposition du Conseil communal par le biais de Dominique Chenaux, d'investir la somme de CHF 790'000.- (transactions financières prévus en 2024 / 2025) pour l'aménagement d'une crèche dans les nouveaux bâtiments de Champ Riond, faisant suite à la présentation des différents scénarios prévisibles, cette opération sera neutre pour la commune de Matran.

Sous cet angle, la CFM préavise favorablement le crédit demandé de CHF 790'000.- ainsi que le plan de financement tel que présenté ce soir.

M. Nicolas Rérat remercie la Commission financière pour son préavis et ouvre la discussion sur ce point.

A la question de **M. François Le Fort**, **M. Nicolas Rérat** répond que GIF SA est propriétaire des murs, comme pour tout le quartier de Champ Riond.

Mme Magali Mantel demande si l'Association a déjà été créée.

M. Dominique Chenaux lui répond que ce n'est pas le cas. Le Conseil communal attend la décision de cette assemblée. Il participera ensuite à l'élaboration de statuts qui seront aussi validés par l'assemblée communale.

M. Francis Baeriswyl reconnaît les besoins en la matière, mais trouve que ce projet est aberrant au niveau de son emplacement. Cette crèche sera à l'écart du village, alors qu'elle aurait dû être au centre du village, ou alors de l'autre extrémité, proche des entreprises puisque la crèche sera ouverte à leur personnel. La situation n'est pas idéale non plus à cause de la route cantonale. Enfin, il a l'impression que la commune fait un cadeau aux promoteurs de Champ Riond.

M. Nicolas Rérat relève au préalable que le Conseil communal a longuement réfléchi sur l'emplacement de la crèche et a étudié plusieurs projets. Un projet se situait chez Caritas, mais ce projet était plus onéreux. En effet, les contraintes exigées par le SEJ sont telles qu'il est plus facile de construire des nouveaux locaux que d'aménager des anciens. D'autre part, l'étude a démontré que les parents amènent leurs enfants à la crèche en se rendant au travail avec leur voiture. La localisation à Champ Riond évite ainsi du trafic dans le village.

M. Dominique Chenaux complète en relevant que le personnel des entreprises n'auront ainsi pas à transiter par le village. C'est une très bonne chose car personne ne veut du trafic supplémentaire dans le village. Il précise qu'un dépose-minute sera réalisé pour le confort des parents. D'autre part, la solution Caritas, au centre du village, n'était pas bonne, car il n'y a aucune possibilité d'agrandissement. Enfin, il confirme que les études démontrent que ce n'est pas judicieux d'avoir dans le même secteur une crèche et l'école.

M. Simon Gabaglio estime que ce projet est vraiment une bonne solution, aussi avec un arrêt de bus très proche.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 790'000.- pour la création d'une crèche à Matran et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	55
Citoyens présents ayant le droit de vote :	53
Approuvent:	52
Refus:	1
Abstentions :	0

4. Modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation du CO de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français

Mme Stéphanie Colella, vice-syndique et responsable des écoles, présente cet objet.

En 2022, le Comité de direction de l'Association du CO a relevé la nécessité de revoir la clé de répartition des charges (art. 37 des statuts), la limite d'endettement (art. 39 des statuts) et la composition future du Comité de direction compte tenu de la construction d'un nouveau CO à Givisiez (art. 16 des statuts).

La réflexion en lien avec la clé de répartition fait suite à l'augmentation importante, ces dernières années, de l'apport des communes contributrices – dont fait partie la Commune de Matran – en vertu de la clé de répartition actuelle, qui prévoit une solidarité entre les communes membres de notre association. La principale commune contributrice, Villars-sur-Glâne, a donc émis le souhait que cette clé soit revue, demande qui a été soutenue par le Comité de direction. Après examen de différentes possibilités, le Comité de direction a proposé de diminuer l'impact péréquatif par l'application d'un coefficient de 20% de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal (IPF), au lieu des 25% actuellement. Avec une application d'un coefficient de 20%, les communes bénéficiaires restent bénéficiaires et les communes contributrices, comme Matran, restent contributrices. Toutefois, en comparaison avec la clé de répartition actuelle des charges, la Commune de Matran profitera d'une diminution de 1 % sur sa facture. Il convient de modifier l'art. 37 des statuts en ce sens.

La réflexion sur la limite d'endettement s'inscrit, quant à elle, dans le contexte du projet de construction du CO de Givisiez. En effet, la limite d'endettement actuelle est fixée à 100 millions de francs et l'endettement net au 31 décembre 2021 était de 25'499'815 francs. Cet endettement est à mettre en balance avec la valeur assurée des bâtiments qui représente, au 1^{er} janvier 2022, une somme totale de 111,5 millions de francs. Une nouvelle augmentation des besoins en financement est cependant à prévoir pour réaliser des travaux d'assainissement sur le CO de Marly, mais surtout la construction du nouveau CO à Givisiez. A l'horizon 2026, cela provoquera le franchissement de la barre des 100 millions de francs d'endettement. Ce constat nécessite une augmentation de cette limite au travers de la modification de l'art. 39 des statuts.

Enfin, avec la construction du nouveau CO dans la Commune de Givisiez, cette dernière devient une commune siège au sens de l'article 16 al. 1 des statuts de l'Association. Comme les statuts précisent que les communes siège disposent d'un siège au Comité de direction, celui-ci doit passer de 12 à 13 membres, de sorte qu'une actualisation de cet article s'impose.

En cas d'acceptation, l'entrée en vigueur de ces modifications sera effective au 1^{er} janvier 2024.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion sur ce point.

M. René Ducry a vu dans les journaux que certaines communes ont refusé cette modification des statuts. Il demande quelles sont les conséquences de ces refus.

Mme Stéphanie Colella confirme que certaines communes ont refusé la modification des statuts. Il se pourrait bien que d'autres refusent, notamment les communes bénéficiaires actuellement. Ainsi, la Brillaz et Cottens ont déjà refusé, par contre Grolley a accepté. Pour

entrer en vigueur, la modification des statuts doit être approuvée par les trois quarts des communes représentant les trois quarts de la population. A défaut, une nouvelle modification devra être soumise au législatif de toutes les communes, et dans ce cas, le Conseil communal reviendra en décembre devant l'assemblée communale.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée adopte la modification des statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac Français.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	55
Citoyens présents ayant le droit de vote:	53
Approuvent:	53
Refus:	0
Abstentions :	0

5. Informations du Conseil communal

M. Nicolas Rérat relève que le Conseil communal a plusieurs informations à communiquer.

Regroupement de consommation propre (RCP)

M. Christophe Pierret informe les personnes présentes sur le bilan de la RCP en réponse à la demande qui avait été faite lors de la dernière assemblée. Ces informations concernent la période mars 2022 (mise en service) au 31 décembre 2022.

Bilan énergétique

Production solaire	164'046 kWh
Consommation du RCP	190'453 kWh
Achat énergie sur réseau	118'248 kWh
Energie refoulée dans réseau	90'103 kWh
Energie consommée lors des travaux	1'738 kWh

Bilan financier

Consommation du RCP	CHF 29'729.37
./. Achat énergie sur réseau	CHF 18'049.05
+ Energie refoulée dans réseau	CHF 6'986.95
./. Coûts d'exploitation	CHF 2'900.00

Résultat d'exploitation 2022 **CHF 15'767.27**

Projet d'agrandissement et transformation de l'école

M. Nicolas Rérat donne des informations sur ce qui a été fait depuis le début de ce dossier et les étapes à venir.



Matran, Assemblée communale PLANIFICATION ET SUITE DES ACTIVITES

Et comment la suite ...

	Quoi	Passé
☒	Avant-projet	
☒	Discussions et décisions de l'Assemblée communale	29 sept. 2020
☒	Discussions et décisions de l'Assemblée communale	14 déc. 2021
☒	Concours, travail architectes et de la Combat	
☒	Demande préalable	
☒	Information lors de l'Assemblée communale	10 mai 2023
☐	Soirée d'information	6 sept. 2023
☐	Décision de réalisation de l'Assemblée communale	21 sept. 2023

75

En cas d'acceptation du crédit, la suite des activités serait la suivante.



Matran, Assemblée communale PLANIFICATION ET SUITE DES ACTIVITES

Planification Champ-
Riond

Et comment la suite ...

	Quoi	A venir
☐	Permis de construire	4 ^{ème} trim 2023
☐	Elaboration des dossiers appel d'offre	Juin 2024
☐	Installation de chantier et démarrage des travaux (A)	Janv. 2025
☐	Démolition	Janv. 2025
☐	Installation de chantier et démarrage des travaux (B)	Juil. 2026
☐	Mise en service nouveau bâtiment (A)	Juil. 2026
☐	Mise en service bâtiment rénové (B)	Juil. 2027

11/2023
Premiers habitants
Secteur Ouest

12/2024
Premiers habitants
Secteur Est Ph1

07/2025
Premiers habitants
Secteur Est Ph2

08/2025
Crèche

76

Réaménagement de la jonction autoroutière

M. Michaël Studer informe l'assemblée sur les dates principales de ces importants travaux. Les travaux vont commencer en juillet 2023. D'abord, il s'agit de travaux qui n'ont pas d'influence sur le trafic (installation de chantier et travaux préparatoire). En janvier 2024 débutera la construction d'un pont provisoire, suivi de la destruction du pont actuel et dès juin 2024, la construction du nouveau pont. La fin des travaux est prévue pour juillet 2026.

iSarine

M. Nicolas Rérat informe l'assemblée sur cette application qui a été mise sur pied par les communes de la Sarine. Il invite à la télécharger pour être ainsi informé rapidement par la commune.



Matran, Assemblée communale

Point 5 : Informations du Conseil communal

iSarine

- Utilisée par la commune pour diverses communications depuis le 6 mars 2023
- Application gratuite à télécharger sur App Store ou Google Play
- Genre de communications transmises :
 - Avis de travaux
 - Modification d'horaire
 - Séance d'information
 - Assemblée communale



79

5. Divers.

M. Nicolas Rérat ouvre la discussion.

M. Alberto Lamas s'inquiète pour l'avenir de notre village. Il regrette que la priorité soit donnée à la voiture. Il craint que Matran devienne une cité dortoir avec la construction de deux grands quartiers aux extrémités du village. Il souhaiterait la création d'un centre au milieu du village où les habitants pourraient se rencontrer et dialoguer. Il demande si le Conseil communal s'est fait une réflexion sur le sujet.

M. Nicolas Rérat relève que l'intégration à Matran est une priorité du Conseil communal. Il concède que, ces derniers mois, la priorité a été donnée aux infrastructures communales. Les citoyens ont pu le constater avec les travaux en cours dans le village, et les projets de la crèche et de l'école. Pour ce qui est des lieux de rencontre, l'objectif est d'encourager et de développer les activités actuelles des sociétés locales et les manifestations organisés par la commune. Au final il prend note des remarques de M. Lamas que le Conseil communal intégrera dans sa réflexion.

M. Francis Baeriswyl demande des informations sur Publibike et sur la TransAgglo. Sur ces deux dossiers, rien ne se passe, malgré les promesses et le crédit voté en 2019 pour la TransAgglo.

M. Nicolas Rérat lui répond d'abord sur Publibike. Le nouveau système est simple d'utilisation. Le problème de Matran est que notre village est en bout de course, ce qui est

très pénalisant pour un réseau cycliste. Toutefois, il est envisagé de mettre en place prochainement une station à Champ Riond, puis au centre du village, et enfin à la future halte CFF Avry-Matran.

Pour ce qui est de la TransAgglo, elle est réalisée à 60 %. Ce n'est pas le cas du secteur qui concerne Matran, à savoir le secteur Avry-Centre – Villars-sur-Glâne. Le tracé est relativement simple depuis Avry-Centre, puisqu'il suit la ligne de chemin de fer, d'abord jusqu'à la gare de Matran, puis en direction de Villars-sur-Glâne. C'est à Villars-sur-Glâne que cela se complique, puisque plusieurs variantes existent. Toutefois, la mise en service de ce secteur aura lieu en 2026 ou 2027 en fonction de l'avancement des travaux.

La parole n'est plus demandée.

A 21h40, **M. Nicolas Rérat** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

N. Rérat